



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Mourad BEN DRISS, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Equipement sportif du village - Autorisation
à déposer les autorisations administratives

V_DEL_191218_29

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Madame LECERF

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_29-DE

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin connaît une croissance démographique soutenue qui se traduit par un déficit d'équipements sportifs, notamment sur le secteur du village. L'acquisition récente d'un terrain d'une surface de 9 969 m² à l'Est du village, avenue Marcel Cachin, permettra d'accueillir sur ce site la future école Simone Veil associée à un gymnase qui sera ouvert aux clubs et associations sportives. Au nord de la parcelle, il est également prévu la construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement, dédié principalement à la pratique de la pétanque en toute saison.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée (mandataire Hors les Murs) afin d'assurer les études de conception de l'équipement sportif, notamment le permis de construire et le suivi des travaux. Cet équipement comprendra une halle de jeux de 16 pistes ainsi que des circulations pour les officiels et les arbitres. Le programme prévoit également des locaux communs ; un hall d'accueil, un espace club-house et buvette, un bureau, un vestiaire arbitres, une infirmerie, des sanitaires, une tribune de 250 places. Des aires de jeux extérieures ainsi que des places de stationnement seront également aménagées.

La création d'une deuxième tribune de 250 places sera étudiée en option.

Le coût total des travaux est estimé à 2 292 220 € HT (2 750 664 € TTC) sans l'option de la deuxième tribune.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une livraison de l'équipement à l'automne 2021.

Il convient d'autoriser Madame la Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire nécessaire à la réalisation de cette opération.

En conséquence, je vous propose :

Ø d'autoriser Madame la Maire à déposer les autorisations administratives nécessaires ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des partenaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_29-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de déposer une autorisation de construire pour la réalisation de l'équipement sportif du village ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Muriel Lecerf, 5^{ème} adjointe déléguée aux travaux, aux marchés publics, à la proximité et à l'embellissement de la ville ;

Après avoir délibéré, décide :

Ø d'autoriser Madame la Maire à déposer les autorisations administratives nécessaires ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des partenaires.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 27
Votes Contre : 3
Abstention : 7
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY